



ANNEXE

Section I

Le présent accord par les deux Parties contractantes. De Sao Paulo (Brésil) et de tout autre point qui pourra être déterminé par le Gouvernement du Canada. De Vancouver par les points du Montguy de Cuba et de Panama à destination de Lima et (ou) de Talara en vue d'une destination de Rio de Janeiro.

Section II

Le présent accord par les deux Parties contractantes. De Lima par des points de destination de Vancouver et de points au delà qui pourront être déterminés par le Gouvernement du Pérou. De Lima par des points de destination de Vancouver et de points au delà qui pourront être déterminés par le Gouvernement du Pérou.

Section III

Le présent accord par les deux Parties contractantes. De Lima par des points de destination de Vancouver et de points au delà qui pourront être déterminés par le Gouvernement du Pérou. De Lima par des points de destination de Vancouver et de points au delà qui pourront être déterminés par le Gouvernement du Pérou.

Section IV

Le présent accord par les deux Parties contractantes. De Lima par des points de destination de Vancouver et de points au delà qui pourront être déterminés par le Gouvernement du Pérou. De Lima par des points de destination de Vancouver et de points au delà qui pourront être déterminés par le Gouvernement du Pérou.